

# Enquête sociologique

## Déclaration des rejets par les pêcheurs

- Pêcherie Raie bouclée de Manche-Est
  - OPN / FROM NORD /
  - Normandie Fraîcheur Mer
  - en partenariat avec WWF /  
FIP Pêche Durable MSC

Olivier Thiery  
Anatole Danto

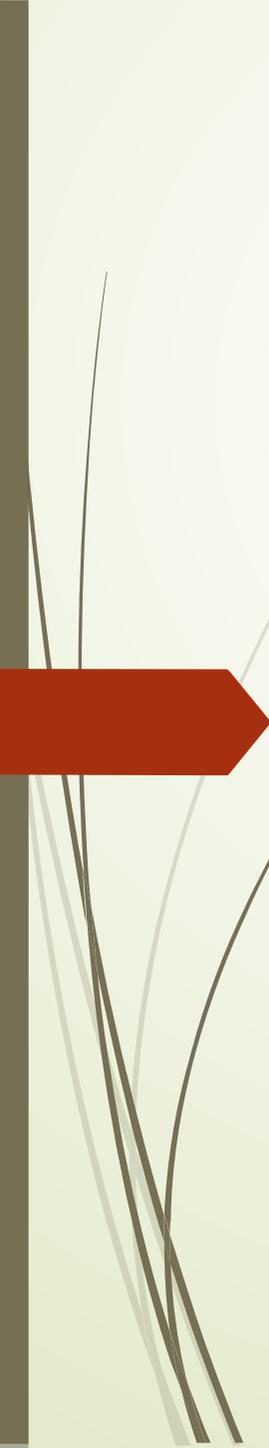


[www.mer-littoral.org](http://www.mer-littoral.org) © W. Bay-Nouailhat



# **Copil FIP du 07. 06. 2024**

13h30-14h30 : Présentation de l'étude sociologique "déclaration de rejets par les pêcheurs" suivie de discussions



**1 Méthodologie et réalisation de l'étude (15 min)**

**2 Synthèse des résultats et pistes de recommandations (30 minutes)**



**3 Echanges avec la salle (15 minutes et plus le cas échéant)**



# **1 Méthodologie et réalisation de l'étude (15 minutes)**



## Objectifs de l'étude

- Vérifier l'absence de verrou technologique pour la déclaration, et d'un déficit de connaissances permettant d'identifier l'espèce
- **Explorer plus avant les freins qui peuvent conduire les pêcheurs à ne pas déclarer, en dehors de la pression modérée du contrôle** exercé par les services de l'Etat : psycho-sociaux / identitaires (craintes, méfiances, signification de l'enjeu et de son importance), et organisationnels (management, coordination, conditions concrètes des situations de travail concernées), en particulier
- Pour **identifier des pistes afin d'accompagner sans les contraindre les entreprises vers une déclaration exhaustive et régulière**



## Posture des consultants

- **Posture « basse »**, décentrée, **d'écoute**, de **curiosité** et de **non-connivence** (au sens où nous ne présumons pas de ce que la personne peut nous dire, au sens où rien n'est évident pour nous) ;
- Posture de **non-jugement**, en particulier vis-à-vis de difficultés, d'agacements, de craintes exprimées, et du fait de ne pas remplir la déclaration ;

**= différent d'une posture plus verticale de type « pédagogique » (leur apprendre/rappeler la réglementation) ou prescriptive**

- **Faire décrire** à la personne le plus richement possible sa perception de l'enjeu, ses situations de travail effectives, etc.
- **Garantie de confidentialité** des données à la personne, **y compris vis-à-vis des OP**



## Guide d'entretiens co-conçu avec les OP

1/ Echange sur la situation globale de la personne/entreprise

2/ Echange concernant l'obligation de débarquement et les déclarations de rejet en général

3/ Echange concernant la déclaration de rejet raie bouclée

- perception de l'enjeu / motivation

- management et organisation du travail (comment estimer et déclarer, aspects cognitifs et organisationnels)



## Pêcheurs rencontrés

- **18 entretiens réalisés** (9/10 pour FROM ; 9/10 pour OPN), **12 en présentiel** et 6 par téléphone, entre 1 et 4 heures
- Filets 4, Chaluts 12 (dont chalut+coquille et chalut+senne) ; 1 senneur ; 1 palangrier
- Bateaux entre 12 et 35 mètres (1 seul bateau de plus de 30 mètres)
- **Sur-représentation des pêcheurs réalisant des déclarations de rejet pour la raie bouclée (environ 1/3 de l'échantillon)**
- Sous-représentation de pêcheurs en grande difficulté, hostiles aux travaux d'étude, avec un rapport conflictuel aux règles ou aux OP (inhérent à la méthode).



## Traçabilité et analyse des données

- Traçabilité complète de chaque entretien : base de données de 100 pages environ
- Analyse individuelle approfondie de chaque cas individuel puis comparaisons et analyses globales



# Traçabilité et analyse des données

Exemple de grille d'analyse de cas individuel :

1/Information réglementation : +/-

Il a globalement compris la réglementation. Il ne fait pas l'OD.

2/ sens : +

Il trouve très important d'avoir des données fiables pour évaluer les stocks, donc il faut déclarer. Mais, il a du mal à mobiliser son équipage quand il faut rejeter des poissons vendables. Il essaie au maximum de rejeter les poissons vivants.

3/estimation : +

Il fait l'estimation lui-même. Il le fait "à l'oeil", avec l'expérience de ce que contiennent les bacs, qui sont ensuite rejetés par la goulotte

4/déclaration : +

Il utilise le log-book électronique et ne signale pas de difficultés



## **2 Principaux résultats et pistes de recommandations (30 minutes)**



## Principaux résultats / Différences entre les profils

- Pas de différence significative entre les deux OP
- Pas de différence en raison de la situation globale (en difficulté ou pas, **modes de gestion**) et le profil (âge, configuration d'entreprise, habitudes de traçabilité)
- **Situations et pratiques qui s'appréhendent un peu différemment selon le type d'engin** et la sélectivité de la pêche (notamment quantités de rejets de raie bouclée concernés et modalités du tri et de l'estimation)
- **Durée des marées/moment pour remplir le logbook** peut avoir de l'importance pour le reporting et la validation de la déclaration



## Principaux résultats / connaissance de la réglementation

- **La réglementation concernant l'OD est connue, et (absolument) non-appliquée (0/18).** L'OD est souvent considérée comme une aberration écologique (il faut remettre le poisson vivant à l'eau), un énorme surcroît de travail, de la place occupée dans la cale pour rien, pas d'installations à quai...
- La réglementation concernant l'exemption à l'OD pour minimis est connue des chalutiers et senneurs (ce qui ne veut pas dire que la déclaration est faite systématiquement, et encore moins ramener du poisson au-delà du minimis au titre de l'OD)
- **La réglementation sur l'exemption à l'OD pour haut taux de survie, concernant la raie bouclée, est très mal connue, et une seule fois dans ses deux principales dimensions : 1) sa raison (haut taux de survie) ; 2) ses conséquences (pas d'impact du rejet sur le quota)**



## Principaux résultats / 1 connaissance de la réglementation

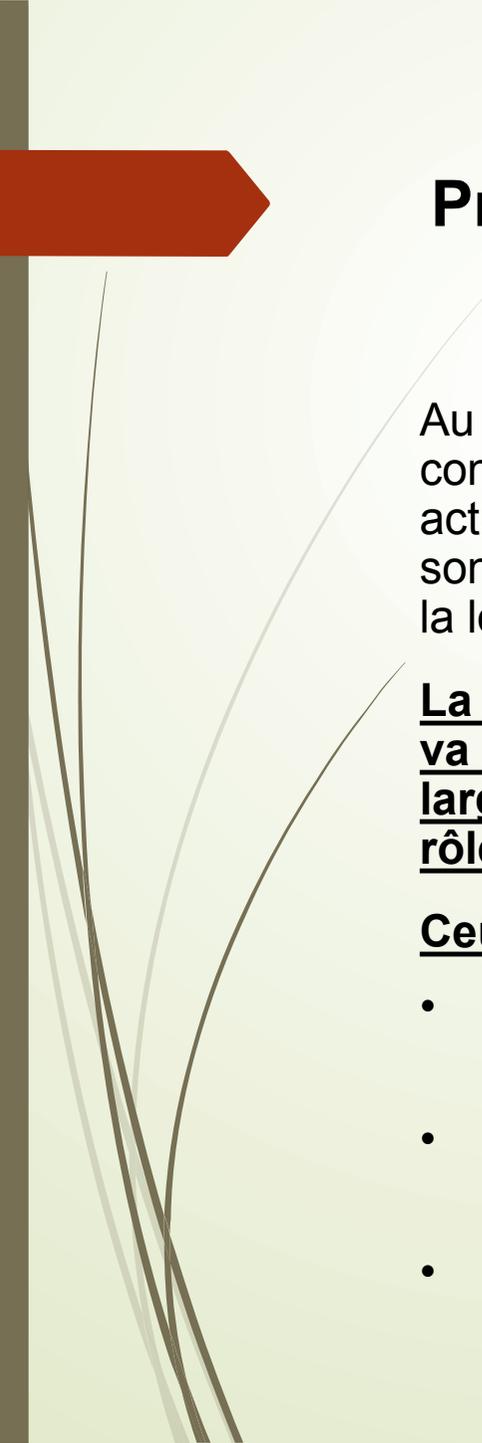
- **Les OP ont fait des notices explicatives mais celles-ci n'ont pas été lues ou pas comprises.**
- Il s'ensuit une méconnaissance massive de la réglementation
- Et des interprétations et croyances qui peuvent aller dans des directions opposées (« on m'a dit de ne rien ramener », « on m'a dit de tout déclarer », « on m'a dit de ne rien déclarer », "on m'a dit de déclarer mais pas trop").
- **Pour certains comme ils ne font pas l'OD, et qu'ils ne déclarent alors pas le rejet effectué, ils appliquent cette façon de faire dans le cas des espèces ayant pourtant une exemption à l'OD.**
- Globalement le fait qu'il y ait plusieurs cas de figure (une règle générale et différentes exemptions à la règle) complique les choses pour beaucoup.



## Principaux résultats / 2 sens et motivation

**Pas d'opposition de principe à la gestion des pêches et au fait que les pêcheurs ont un rôle à jouer notamment pour surveiller la ressource, mais:**

- sentiment de l'opacité du système (pour les attributions des quotas)
- principe des quotas très souvent perçu comme aberrants (mieux vaudrait vendre une pêche accessoire, et être interdit de ressortir ensuite). **Le principe de devoir rejeter (et encore plus ramener sans pouvoir le vendre) du beau poisson heurte l'identité professionnelle. Cela crée un désintérêt voire une opposition pour tout ce qui prend la suite : OD, déclaration de rejets.** Certains ont parlé d'un système jours de mer.
- perception de certaines incohérences pour les tailles minimales autorisées (Manche Est/Ouest)
- souvenirs douloureux d'autres dossiers (ex licence pour le bar hameçon ; fermeture du bar ; gestion Raie brunette) qui reste enkysté dans la mémoire
- Le rôle des données venant des pêcheurs pour les décisions, par rapport à celles de l'IFREMER, n'est pas clair pour beaucoup
- La fraude fausse tout



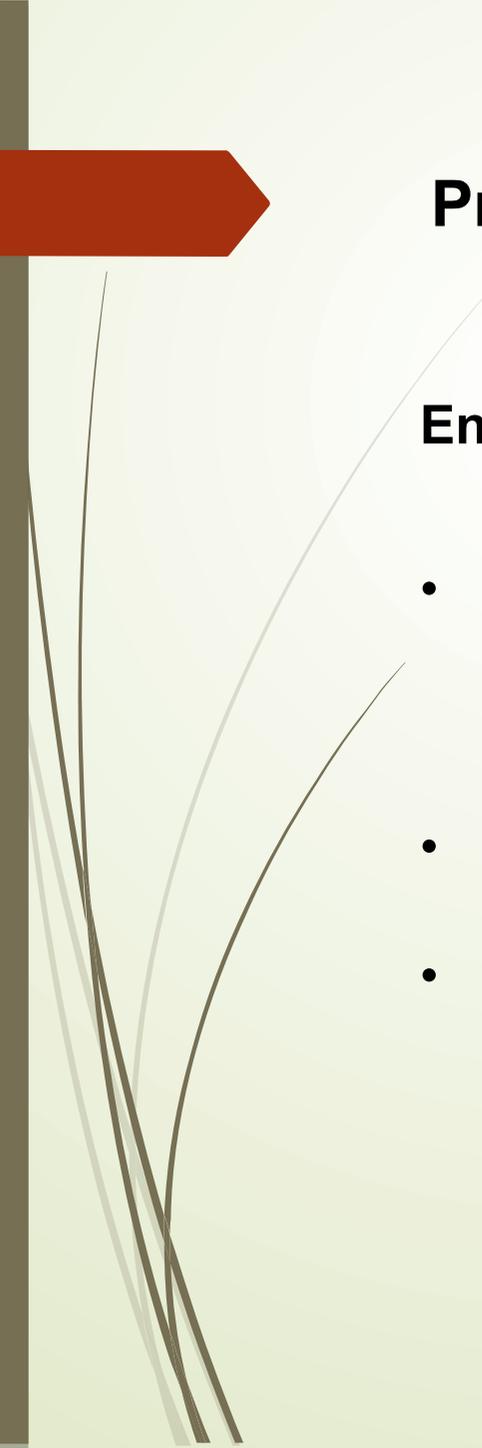
## Principaux résultats / sens et motivation

Au final : pour beaucoup de pêcheurs oui, il est nécessaire **en théorie** de connaître l'état de la ressource pour ajuster les quotas mais en l'état actuel du fonctionnement du système, les données qu'ils fournissent ne sont pas prises en compte selon eux à leurs yeux, et ils ne perçoivent pas la logique du système.

**La plupart ne croit donc pas que déclarer les rejets de raie bouclée va permettre d'augmenter leur quota de raie bouclée (et plus largement que les données qu'ils transmettent puissent jouer un rôle)**

**Ceux qui le font, le font :**

- **Parce que l'OP le leur a demandé et qu'ils veulent garder de bons rapports, sans avoir forcément bien compris la règle (filet)**
- **Parce que (petits fileyeurs) ils pensent que cela atteste une antériorité, ce qui peut leur être utile dans le futur**
- **Parce qu'ils veulent quand même contribuer à la connaissance et jouer le jeu (mais sans espoir d'impact direct sur le quota) - **chalutiers****



## Principaux résultats / sens et motivation

**Enfin, des craintes persistantes quant au fait de déclarer :**

- craintes de fermeture de zones (notamment si rejet importants de petits). Ceci peut aussi conduire à déclarer volontairement un rejet (nettement) moindre que la réalité.
- craintes de baisses de quotas chez les chalutiers
- Trop de stress liés aux déclarations / logbook de façon générale. En plus des horaires, peur de se tromper, beaucoup de mauvaises expériences de grandes difficultés pour effectuer des corrections après une saisie validée, et des mauvaises expériences avec une administration considérée comme trop tatillonne : on en fait donc le moins possible.



## Principaux résultats / 3 Raie bouclée

- La raie bouclée n'est pas une espèce fondamentale pour l'économie des entreprises, mais elle peut avoir son importance (grand max 15-20% du CA, le plus souvent vers 2-5%). Plusieurs critiques de la mensualisation du quota. Rarement ciblée ou alors en début de mois pour faire le quota sur quelques traits (et du rejet d'individus commercialisables mais trop petits pour être intéressants). **Captures accessoires importantes inévitables au chalut de fond et senne.** Ressource perçue comme abondante à certaines périodes mais sa présence est peu prévisible.
- Intérêt pour le FIP : pas toujours demandé ; assez partagé, quelques-uns y sont favorables car ils connaissent MSC pour d'autres espèces et y voient un intérêt, d'autres pensent que ce n'est utile que pour la GMS.



## Principaux résultats / 4 tri, identification, estimation, déclaration

- Pas de problème pour identifier la raie bouclée et la distinguer des autres raies (sauf 1 cas). La raie bouclée est largement majoritaire parmi les raies.
- Sauf dans un cas en filet où les salariés peuvent participer à l'estimation (sous l'oeil du patron), estimation et déclaration sont l'affaire du patron seul (salariés au tri). Difficile de demander du travail en plus à l'équipage pour quelque chose de non-valorisé, et parfois manque de confiance dans les compétences des salariés. Pour beaucoup toutefois "les gars sauraient faire" (quand l'équipage est stable et perçu comme compétent)
- **Quand la déclaration est faite, l'estimation ne se fait jamais à la pesée avec une balance (connectée ou non au log book), sauf dans 1 cas**
- **Les chalutiers vivent très mal la demande de déclarer "au premier kilo". Pour eux ce n'est pas réaliste et témoigne d'une méconnaissance de leur métier. Ils ne se sentent pas reconnus. C'est un vrai facteur de démotivation.**
- **La qualité de l'estimation peut un peu rentrer en tension avec l'objectif de remettre les poissons à l'eau vivants,**
- Pas de problème avec les outils déclaratifs (papier, smartphone, ordinateur selon ce qui est autorisé et les choix de la personne), sauf pour les marées de plusieurs jours, (faire la déclaration à bord peut être perçu comme contraire à la sécurité, rallonger le temps de déclaration comme une tâche en plus mordant sur le temps de repos), et lorsque c'est fait en rentrant au port. Un seul cas de "bug" avec le logiciel.

# Pistes de recommandations / 1 information sur la réglementation

## 1) Informer sur la réglementation de façon simple, adaptée et percutante

Ce n'est pour une grande majorité pas passé à ce stade malgré les documents envoyés (reçus mais non lus)

- **Des messages simples** : 1/ Il n'y a pas d'OD pour la raie bouclée, vous pouvez rejeter ; 2/ s'il y a une exemption c'est qu'on sait que les individus rejetés sont vivants ; 3/ Il faut déclarer le rejet systématiquement ; 4/ Cela n'impactera pas votre quota
- **Comment : pas par mail (pas lu)**. Soit en direct quand on les voit. Le mieux étant peut-être les réunions sur le terrain avec le contrôleur OP. Et la boucle whatsapp du contrôleur ? **Question de la personnalisation dans la communication (cela semble nécessaire, mais quelles possibilités de le faire?)**

Ceci nous semble pouvoir impacter à la hausse le nombre/taux de déclarations, de manière substantielle par rapport à l'existant (actuellement très faible)



## **Pistes de recommandations / 2 sens et confiance**

2) Donner du sens, créer et soutenir la confiance des adhérents à travers la communication et le dialogue

**C'est le plus difficile et ça dépasse très largement la Déclaration de Rejet de la Raie Bouclée**

- Ne pas s'enfermer dans des cercles vicieux (on a peur de leur réaction donc on ne leur explique pas les choses) ;
- Expliquer la position difficile des OP (à la fois lobbying pour élaborer les règles et quasi-DSP pour faire appliquer des règles qui ne plaisent pas toujours).
- Expliquer de manière transparente la façon dont les quotas sont répartis au sein de l'OP (demande de beaucoup d'adhérents).



## Pistes de recommandations / 2 sens et confiance

### 2) Donner du sens, créer et soutenir la confiance des adhérents

- Expliquer de manière transparente comment les quotas sont décidés (Ifremer, données pêcheurs, décisions Europe / Ministère / DGAMPA)
- Revenir sur des choses qui se sont mal passées (raie brunette, bar...) pour éviter que cela ne s'enkyste dans la mémoire, crée des blocages et de la méfiance durable

*Beaucoup de pêcheurs ont dit : "ils décident tout à huis clos dans le conseil d'administration" ; "ils nous demandent de faire confiance au comité des pêches qui va dans les instances européennes" ; "**avant on avait plus de réunions sur le quai pour échanger et comprendre**" (ceci en destination des OP et aussi du comité, sachant que les OP font ces réunions, qui n'ont toutefois pas beaucoup de succès auprès des adhérents)*

- Il y a aussi à faire du côté de l'administration. Ne pas être trop tatillon, bloquer une vente pour quelques kilos sur une déclaration, cela participe aux cercles vicieux et blocages



## Pistes de recommandations / 3 identification, tri et estimation

### 3) Identification, tri, estimation

- Est-il possible ou non (vis-à-vis de l'administration) de recommander aux pêcheurs de ne pas déclarer "au premier kilo" / i.e de se donner la peine de faire une estimation uniquement lorsqu'il y a un rejet un peu significatif ?
- Recommander l'"estimation à l'œil" : ils se trompent assez peu pour estimer de manière générale leur pêche ; **la pesée avec la balance pour des rejets importants semble impossible**
- Ne pas demander aux patrons de mobiliser l'équipage pour l'estimation (seulement le tri et attendre que le patron ait fait l'estimation avant de rejeter), responsabiliser le chef d'entreprise
- Favoriser la créativité/liberté de chacun dans sa méthode d'estimation, en lui donnant toutefois à voir (sur la base de cette étude) quelques possibilités mises en œuvre par des confrères



## Pistes de recommandations / 4 saisie

### 4) Report de l'estimation / saisie

- Laisser la liberté du choix (papier, application, ordinateur) dans les limites de la réglementation selon la taille des navires
- Encourager le pré-remplissage en début de marée (fileyeurs notamment)
- Pour ceux qui ont encore des difficultés avec l'informatique / passage au smartphone, leur faire une démonstration (fiche ? vidéo?)
- Résoudre les bugs informatiques logiciels
- Pour les marées de plus d'une journée (déclaration quotidienne avant minuit, problème de fatigue ou de vigilance pour la navigation) : insister sur le fait que l'essentiel du travail c'est l'estimation pendant la journée, pas le report dans le logiciel ; attention aux déclarations à la dernière minute en rentrant au port (sécurité)